

RÉACTION DU PRINCIPE CATHOLIQUE SUR LES DOCTRINES DU PROTESTANTISME ALLEMAND.

Tandis que, d'une part, le rationalisme, engendré par la théorie du libre examen, en matière de révélation et de foi, s'ape, d'une main infatigable, le protestantisme allemand, d'autre part, il se manifeste, parmi les théologiens de cette communion, qui travaillent au maintien des principes fondamentaux du christianisme, une tendance à laquelle on pourrait reconnaître une sorte d'analogie avec les premières idées qui, en Angleterre, ont donné naissance au pucisme. Ces efforts, bien moins étendus et jusqu'ici beaucoup moins féconds en résultats que ceux de l'école rationaliste, n'en sont pas moins dignes des regards de l'observateur, et c'est ce motif qui nous détermine à tirer nos preuves de ce que nous venons d'avancer, de deux discours récemment descendus de chaires protestantes, et bientôt après livrés au public par la voie de l'impression.

Le docteur Claus Havins, pasteur à Kiel, ayant pris pour sujet de plusieurs sermons successifs l'infailibilité notoriété de l'Eglise protestante, examina, dans le cinquième de ses sermons, les rapports de l'Eglise avec la Bible, et, dans la seconde partie de ce sermon, il établit ainsi la proposition anti-protestante : que l'Eglise possède et conserve la véritable intelligence des Ecritures.

« Si, dit le pasteur, la parole, le discours oral, sont exposés à de si fréquents mésentendus, comme vous-mêmes l'éprouvez souvent, que sera-ce d'un livre d'une haute antiquité, écrit en une langue que nous appelons morte, et qui renferme incontestablement des passages de difficile entente ? N'est-ce pas de la bouche même d'un apôtre que nous apprenons qu'il se trouve dans les écrits d'un autre apôtre quelques choses difficiles à comprendre ? Voyez donc s'il y a quelque chose d'étonnant si, lisant la Bible, l'un y découvre telle chose, et l'autre telle autre, tous deux prétendent en avoir la même intelligence ! Ne nous arrêtons pas à considérer comment des hommes insensés ou corrompus, trouvent, les uns dans leur intelligence, les autres dans leur cœur des maximes folles ou scélérates tirées de la Bible. Les égaremens sont de tous les temps. Mais jetons les yeux sur les nombreux partis opposés l'un à l'autre et qui s'appellent des Eglises. Tous se présentent, la même Bible à la main, mais se combattant dans son interprétation, se contredisant sur le sens dans lequel tel ou tel texte doit être entendu, offrant des contradictions non moins absolues que celles du oui et du non ! Amis ! où donc trouver, sur ces points quelque sécurité ? Oh ! ne disons pas avec l'Eglise catholique, qui dit et s'en vante hautement envers et contre l'Eglise évangélique : dans ces cas, nous nous en rapportons à un homme, et nous acceptons ce qu'il décide sur le sens dans lequel doit être entendu tel ou tel autre texte des Ecritures ! Sans doute, le jugement d'un homme versé dans les Ecritures, capable de jugement et rempli de piété, est d'un grand poids dans des contestations de cette nature ; mais il n'en est moins faillible, accessible à l'erreur, à quelque hauteur que son mérite l'ait élevé. Qui donc nous donnera et maintiendra parmi nous le véritable sens des Ecritures ? C'est l'Eglise, c'est la communauté des fidèles, fondée par Jésus-Christ et remplie par lui-même de son esprit, qui induit en toute vérité ; Eglise qui elle-même participe à cet esprit, qui s'y est glorieusement manifesté dès l'origine ; Eglise qui jamais ne fut abandonnée du Seigneur, comme les témoignages en subsistent en tous lieux. C'est à elle que nous déférons la décision du sens propre et véritable de chaque parole en litige. Nous lui obéissons, et lorsqu'on nous surgit quelque opinion contraire, nous la retenons captive, tenant pour intelligence irréfutable des divines Ecritures tout ce que notre Eglise enseigne dans sa confession, et ce qu'elle conserve au moyen de ses institutions. »

Nous ne ferons sur ce discours si remarquable par l'hommage qu'il semble rendre au principe catholique, que deux simples réflexions qui auront pour objet ses inconséquences. La prétendue réforme s'est réécrite et se réécrit, comme on le voit encore, sur l'infailibilité doctrinale que l'Eglise catholique reconnaît dans son chef. La réforme, changeant insidieusement la question, la débat sous le rapport de la faillibilité naturelle à l'intelligence humaine, tandis que, par sa nature même, elle appartient uniquement et exclusivement à l'ordre surnaturel. Jamais l'Eglise catholique n'a pensé ni cru qu'un homme, du nom de Capellari, par exemple, soit né infailible ; mais elle croit, sur la parole divine, que Grégoire XVI, successeur de la primauté apostolique de Pierre, est aussi successeur de son autorité pastorale, et que, l'infailibilité doctrinale, rationnellement même, inséparable du suprême pas-

torat est et sera, jusqu'à la fin des siècles, la prérogative indéfectible de celui qui sera légitimement assis sur le siège de saint Pierre. Il ne peut donc être ici nullement question d'infailibilité naturelle, mais d'une infailibilité surnaturelle ; d'une infailibilité de délégation divine, traditionnelle et héréditaire en vertu de promesse divine, et il y a stupidité, ou mauvaise foi évidente à donner à la discussion une direction différente.

Le prédicant de Kiel accorde à son église la même prérogative d'infailibilité qu'il dénie au chef de l'ancienne Eglise ; comme si une réunion d'hommes individuellement faillibles pouvait devenir collectivement infailible ; proposition qui, appliquée à la science des nombres, reviendrait à dire que quelques millions de zéros, représentant la négation des membres, peuvent constituer une quantité positive. Cette Eglise infailible, toujours assistée de son glorieux fondateur et de son divin esprit (doctrines bien moins protestante que catholique), il l'appelle notre Eglise, sans expliquer si cette Eglise se compose de tous les protestants, dont il venait de dire qu'il s'engageait à écrire sur un de ses ongles tout ce qui forme encore leur croyance ; ou si, sous ce nom possessif, doit être entendue la seule Eglise luthérienne dont il est membre et pasteur. Dans le premier cas, il aurait à plaider la cause qu'il défend contre les autres communions protestantes qui sont loin de l'admettre ; dans tous les cas, ses prédications devraient s'adresser au chef même de la religion qu'il professe ; car le moine de Witthemberg, s'il vivait encore lancerait contre sa proposition plus de foudres qu'il n'en a prodigués à ses compères en réformation.

Mais de quel front réclame-t-il l'assistance perpétuelle de Jésus-Christ et de l'Esprit Saint, assistance qu'il dit fondée sur les merveilles de l'origine de l'Eglise et sur des témoignages subsistans en tous lieux, comme un fait applicable à son fantôme d'Eglise ? Celle-ci ne date que de peu de siècles ; qui donc, avant cette époque, était appuyé de cette assistance divine ? L'Eglise catholique ; elle seule remonte chronologiquement à Jésus-Christ et à ses apôtres, et puisque, suivant la théorie protestante, elle est tombée dans l'abîme des erreurs jusqu'au crime d'idolâtrie, l'assistance divine était efficacité, ou elle était nulle. Dans aucun des deux cas, nous ne voyons sur quels arguments la soi-disant Eglise luthérienne pourrait en revendiquer l'héritage ; car là où le bien n'a jamais existé, et là où sa possession a péri, il ne saurait exister de droit d'hérédité.

Mais tandis que le prédicant danois s'efforçait de rétablir, tant bien que mal, le dogme catholique de l'infailibilité autorité de l'Eglise, un prédicant prussien rendait, à Magdebourg, un hommage non moins éclatant au véritable évangélisme, qui est celui des catholiques. S'élevant avec un zèle indompté contre la théorie et la pratique du divorce, le pasteur Sintenis s'exprimait ainsi :

« O ! c'est là une chose qui fait peu d'honneur à notre Eglise protestante, en controverse sur cette matière avec l'Eglise catholique ? Celle-ci, sur ce point, a bien mieux que nous maintenu l'antique sainteté du lien conjugal ; car, lorsque la chose devient inévitable, elle prononce la séparation des époux, mais jamais elle ne leur permet un autre mariage. Comment nous autres protestants pourrions-nous, avec quelque droit, soutenir contre l'Eglise catholique l'honneur de n'admettre, comme mesure de notre foi et de notre morale, que les saintes Ecritures, tandis que, en matière de divorce, ce sont eux qui s'en tiennent à la parole de Jésus-Christ et de ses apôtres, et non pas nous ! »

Il serait plus que superflu de rien ajouter au passage de ce discours, que nous avons littéralement traduit, et que son auteur a fait imprimer, afin de le répandre avec une plus grande profusion. Dieu se plaît quelquefois à forcer, par des moyens qui nous demeurent inconnus, l'erreur à proclamer la vérité et à l'appuyer de son témoignage, afin sans doute que celui-ci pénètre plus avant dans les esprits que de funestes préjugés ont misérablement fascinés. Ce qu'il y a de piquant, c'est que ce discours apologétique de l'Eglise catholique a été débité dans l'ancienne cathédrale de Magdebourg, où se voit tracée en gros caractères cette curieuse inscription : EXPULSO ANTECHRISTO. 1567.

IMAGES MIRACULEUSES.

Nos lecteurs connaissent les prodiges, qui se sont accomplis en France à l'occasion de la Médaille miraculeuse et de l'Archiconfrérie de Notre-Dame des Victoires. Ils connaissent le prodige, encore plus éclatant, de la conversion de M. Ratisbonne, devenu subitement chrétien aux pieds de Marie dans